



Nous considérons la diversité comme un des éléments clés de notre démarche RSE. La loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 place l'égalité professionnelle au cœur des entreprises en créant un index que chaque société de plus de 50 salariés doit calculer et présenter chaque année. Cet index, qui comprend 4 indicateurs est basé sur la rémunération, progression salariale et la promotion professionnelle.

95/100 EST LA VALEUR DE L'INDEX D'EGALITE FEMMES / HOMMES AU BYBLOS SAINT-TROPEZ POUR L'ANNEE 2019.

Indicateur 1 : L'écart de rémunération entre h/f à poste et âge comparable (0 à 40 points).

Note obtenue : 40/40

Indicateur 2 : L'écart des taux d'augmentation entre h/f (0 à 35 points).

Note obtenue : 35/35

Indicateur 3 : Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité (0 à 15 points).

Note obtenue : 15/15

Indicateur 4 : Le nombre de salariés du sexe sous représenté parmi les dix plus hautes rémunérations (0 à 10 points).

Note obtenue : 5/10